

Pourvoi formé le 12 juillet 2021 par Sun Stars & Sons Pte Ltd contre l'arrêt du Tribunal (cinquième chambre) rendu le 12 mai 2021 dans l'affaire T-637/19, Sun Stars & Sons/EUIPO — Carpathian Springs (AQUA CARPATICA)

(Affaire C-425/21 P)

(2022/C 11/17)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Sun Stars & Sons Pte Ltd (représentant: M. Maček, avocat)

Autres parties à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et Carpathian Springs SA

Par ordonnance du 11 novembre 2021, la Cour (chambre d'admission des pourvois) a rejeté la demande d'admission du pourvoi et a condamné Sun Stars & Sons Pte Ltd à supporter ses propres dépens.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Tribunal Arbitral Tributário (Centro de Arbitragem Administrativa — CAAD) (Portugal) le 26 juillet 2021 — The Navigator Company S.A., Navigator Pulp Figueira S.A./Autoridade Tributária e Aduaneira

(Affaire C-459/21)

(2022/C 11/18)

Langue de procédure: le portugais

Juridiction de renvoi

Tribunal Arbitral Tributário (Centro de Arbitragem Administrativa — CAAD)

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: The Navigator Company S.A., Navigator Pulp Figueira S.A.

Partie défenderesse: Autoridade Tributária e Aduaneira

Question préjudicielle

Le principe d'équivalence s'oppose-t-il à une réglementation nationale en matière de TVA telle que celle prévue à l'article 21, paragraphe 1, du Código do Imposto sobre o Valor Acrescentado (code de la taxe sur la valeur ajoutée) (CIVA), maintenue en vertu de la clause de standstill, qui prévoit l'exclusion totale ou à hauteur de 50 % du droit à déduction de la TVA acquittée sur des dépenses relatives à des véhicules, des dépenses de déplacement et de séjour et des dépenses de représentation, concernant lesquelles, dans le cadre de l'impôt sur le revenu [des personnes morales], une prise en considération intégrale en tant que frais (sans préjudice d'un contrôle a posteriori et sous certaines conditions), ou, par l'application d'impositions autonomes, une déductibilité réelle en tant que frais à un pourcentage supérieur à 50 %, est admise?

Pourvoi formé le 29 juillet 2021 par König Ludwig International GmbH & Co. KG contre l'ordonnance du Tribunal (sixième chambre) rendue le 31 mai 2021 dans l'affaire T-332/20, König Ludwig International/EUIPO

(Affaire C-465/21 P)

(2022/C 11/19)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: König Ludwig International GmbH & Co. KG (représentants: O. Spuhler, Rechtsanwalt, J. Stock, Rechtsanwältin)

Autre partie à la procédure: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle